

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **9 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT ARTEEN ARTEAN**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'Institut Culturel Basque, la Fédération de Danse Basque et le Malandain Ballet Biarritz dans le cadre de Arteen Artean 2025. Chaque partenaire a pris en charge une partie des animations proposées comme défini dans la convention.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



➤ **9 décembre 2025 : CONTRAT DE CESSION AVEC LES AMIS DE L'ABBAYE DE LAHONCE**

Il a été signé un contrat de cession avec l'association des Amis de l'Abbaye de Lahonce pour le concert donné le vendredi 28 novembre 2025 à Lahonce par l'Orchestre du Pays Basque. En contrepartie, l'association a versé la somme de 1 820€ à la régie autonome.

➤ **9 décembre 2025 : CONTRAT DE CESSION AVEC LA VILLE DE BIDACHE**

Il a été signé un contrat de cession avec la Ville de Bidache pour le concert donné le dimanche 30 novembre 2025 à Bidache par l'Orchestre du Pays Basque. En contrepartie, la Ville a versé la somme de 1 890 € à la régie autonome.

➤ **9 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE U2T – ASSOCIATION TOONES PRODUCTION**

Il a été signé une convention de partenariat avec la compagnie U2T, association Toones production en vue du stage organisé les 4 et 5 avril 2026 pour les élèves du cycle 1 Théâtre. En contrepartie du travail pédagogique, le conservatoire s'engage à verser la somme de 840,00€ à la compagnie.

➤ **9 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT 25-26 AVEC LA CAPB ET LA MANUFACTURE CDCN BORDEAUX-LA ROCHELLE**

Il a été signé une convention de partenariat avec ces deux partenaires pour développer une formation destinée au très jeune public dans le cadre de la démarche « EAC en Pays Basque – Coopérations à l'échelle d'un territoire ». Le conservatoire mettra un studio de danse à disposition durant deux jours et prendra en charge 6h de rémunération de son enseignante qui intervient sur le territoire depuis le mois de décembre 2025.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE TARNOS**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'école de musique de Tarnos en vue du projet « Atout cuivres » qui s'est déroulé les 20 et 21 décembre 2025 à Tarnos. Chaque partenaire a pris en charge les frais générés par les actions qu'il a mises en place.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ECOLE CAVAILLES**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec l'école Cavailles en vue du concert organisé par l'école Cavailles au sein du conservatoire le 6 mars 2026. Aucune contrepartie financière n'a été demandée à l'école par le conservatoire.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION D'ORGANISATION AVEC LE CRR DE PAU**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Conservatoire de Pau pour l'organisation d'échanges pédagogiques entre les départements Théâtre et Danse des deux structures durant l'année scolaire 2025-2026. Chaque structure prend en charge des frais selon la répartition faite sur la convention.

➤ **16 décembre 2025 : CONTRAT DE COMMANDE AVEC BENJAMIN ATTAHIR**

Il a été signé un contrat de commande d'œuvre musicale avec Benjamin Attahir pour la création d'une œuvre pour la saison 2025-2026 de l'Orchestre du Pays Basque. En contrepartie, l'Orchestre versera la somme de 8 000€ à Benjamin Attahir.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque organisé à l'église Sainte Croix de Bayonne le 12 décembre 2025.

La Ville a mis l'église à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CIBOURE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Ciboure en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 7 février 2026 à la chapelle des Récollets à Ciboure. La Ville a mis la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HASPARREN**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Hasparren en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 6 février 2026 à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste à Hasparren. La Ville a mis l'église à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD MARIE CAUDRON ET LE COLLEGE MARRACQ**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'EHPAD Marie Caudron et le Collège Marracq en vue du concert donné par les élèves de CHAM Marracq au sein de l'EHPAD le 18 décembre 2025.

➤ **16 décembre 2025 : CONTRAT DE CESSION AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Il a été signé un contrat de cession avec la Ville de Bayonne pour le concert donné le samedi 29 novembre 2025 au musée Bonnat-Helleu par l'Orchestre du Pays Basque. En contrepartie, la Ville a versé la somme de 1 260 € à la régie autonome.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC EMMAUS LANDES PAYS BASQUE**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec Emmaüs Landes Pays Basque pour l'emprunt ponctuel de mobilier, accessoires divers et vêtements afin de faciliter la réalisation de mises en scène menées par les enseignants pour les spectacles des élèves du conservatoire. En contrepartie, la régie autonome offrira des places de concerts de l'Orchestre à Emmaüs selon les modalités fixées dans la convention.

➤ **16 décembre 2025 : CONVENTION D'APPLICATION AVEC MUSIKENE**

Il a été signé une convention d'application avec Musikene pour la participation de 4 étudiants de Musikene aux 3 concerts du Nouvel an. En contrepartie, l'Orchestre a versé la somme de 3 722.88€ à Musikene pour cette prestation ainsi que la somme de 579.60€ pour les frais de bouche liés au temps de présence de ces étudiants.

➤ **16 décembre 2025 : CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Il a été signé un contrat de cession avec la Société Générale pour le concert donné le 19 septembre 2025 à l'espace Océan d'Anglet par l'Orchestre du Pays Basque pour la plénière Société Générale. En contrepartie, la Société Générale a versé la somme de 350 € à la régie autonome.

➤ **19 décembre 2025 : MODIFICATION REGIE DE RECETTES « INSCRIPTIONS-LOCATIONS »**

La décision 19-03 a été complétée et modifiée à compter du 1er janvier 2026 en son article 11 comme suit : Le régisseur percevra une indemnité de maniement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de manquement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination pour les périodes de remplacement effectif du titulaire.

➤ **19 décembre 2025 : MODIFICATION REGIE DE RECETTES ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE**

La décision 19-04 a été complétée et modifiée à compter du 1er janvier 2026 en son article 11 comme suit : Le régisseur percevra une indemnité de manquement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le mandataire suppléant percevra une indemnité de manquement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination pour les périodes de remplacement effectif du titulaire.

➤ **19 décembre 2025 : MODIFICATION REGIE DE DEPENSES DU CRR MAURICE RAVEL**

La décision 21-01 a été complétée et modifiée à compter du 1er janvier 2026 en son article 9 comme suit : Le régisseur percevra une indemnité de manquement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le mandataire suppléant percevra une indemnité de manquement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination pour les périodes de remplacement effectif du titulaire.

➤ **19 décembre 2025 : REVISION DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Il a été procédé à une reprise de provision pour créances douteuses d'un montant de 736,54€.

➤ **13 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ARGITZE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Argitze en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui aura lieu le 6 mars 2026 au cinéma Saint Louis à Saint-Palais. En contrepartie de la mise à disposition de la salle, de l'exploitation de la lumière et de la présence d'un SSIAP, l'Orchestre s'engage à verser la somme de 780€ TTC à l'association Argitze.

➤ **13 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE DE BAYONNE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la médiathèque de Bayonne pour les 2 concerts donnés le 17 janvier 2026 par des élèves du Conservatoire à la médiathèque.

➤ **13 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LA BASTIDE CLAIRENCE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de La Bastide Clairence en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 25 janvier 2026 à la salle Inessa de Gaxen à La Bastide Clairence.

➤ **13 janvier 2026 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC MUSIKAS**

Il a été signé une convention de prêt avec l'école de musique Musikas pour la mise à disposition d'un saxophone baryton dans le cadre du projet Bec's et Tom's auquel participe Musikas en mai 2026. Aucune contrepartie financière n'est demandée à Musikas dans le cadre du partenariat qui l'unie au conservatoire.

➤ **13 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ARMENDARITS**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Armendarits en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 24 janvier 2026 à la salle Zuentzat à Armendarits.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le



ID : 064-200087567-20260224-CA20260224_02-DE

➤ **13 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE GUICHE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Guiche en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 21 janvier 2026 à la salle polyvalente à Guiche.

DONT ACTE

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le



ID : 064-200087567-20260224-CA20260224_02-DE